

Bonjour à tous,

Le dernier conseil municipal du 22 mars 2016 a été animé !. Une délibération concernant une modification du PLU a été longuement débattue et a divisé les élus de la majorité du Maire Louis BISCARRAT.

Ce point de la délibération concernait la propriété "BOUSCARLE", bâtisse d'intérêt patrimonial avenue du Général de Gaulle.

Le maire propose de modifier le classement de cette parcelle en zone UA (actuellement classée UP et donc ne permettant pas de transformer la propriété "Bouscarle" en habitation à multiples logements par un promoteur immobilier après acquisition) de manière à permettre à un potentiel acheteur de la transformer en habitation à multiples logements.

Si ce reclassement en zone UP devait être validé, le risque de voir cette magnifique bâtisse transformée en "x" appartements sera possible par un investisseur peu scrupuleux de la préservation du patrimoine Jonquiérois.

Le maire se justifie lors de la commission urbanisme du 31 mars, en expliquant qu'un cahier des charges sera rédigé en précisant des contraintes!

Nous resterons prudent concernant ce dossier qui mérite toute notre attention dans le seul but de préserver le patrimoine Jonquiérois et de maintenir notre position de bon sens pour l'intérêt du bien commun pour l'ensemble des Jonquiérois.

En effet, nous avons eu par le passé un exemple d'investisseur peu scrupuleux avec la château de "Pécoulette". Aujourd'hui le château a été dénaturé par un projet désastreux !!!

Sachez, que cette modification du PLU fera l'objet d'une enquête publique et qu'un commissaire enquêteur sera désigné. Le moment venu, nous vous inviterons tous à venir consulter le dossier en Mairie et porter vos remarques sur le registre dédié.

Ce dossier à donc fait voler en éclat la majorité de Louis BISCARRAT maire de Jonquières. Après des débats houleux sur le sujet, 5 élus de sa majorité ont voté contre plus une abstention.

Pour ce qui concerne, notre groupe "Ensemble redynamisons Jonquières" après avoir participé au débat, nous nous sommes abstenu comme toujours depuis le vote du PLU du fait que nous avons déposé un référé en annulation au tribunal administratif de Nîmes (Nous attendons la date de jugement qui devrait bientôt être fixée par le TA) ,abstention également des 2 élus FN. La délibération a été adoptée par 2 voix !!!!

Majorité fragilisé !!! après deux ans de mandat. A suivre !!!

Concernant le débat d'orientation budgétaire, un budget compliqué par le fait des restrictions des dotations de l'état. Les communes doivent faire très attention et surtout serrer le budget de fonctionnement et restreindre le budget d'investissement.

Le vote du budget interviendra le mardi 5 avril 2016 à 19h00 au centre socio-culturel. VENEZ NOMBREUX.

En PJ, vous pouvez consulter l'article de presse de la PROVENCE suite au conseil municipal du 22 mars 2016

Cordialement

Thierry VERMEILLE

Président du groupe d'opposition "Ensemble redynamisons Jonquières"